

Agenceur | Agenceuse d'intérieur

Aménager et embellir les surfaces



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

ATTENTION : Par manque d'inscrits, cette formation ne se donnera pas en 2024-2025

Vous aménagez des espaces en vue de les rendre à la fois fonctionnels et esthétiques. Votre rôle est de réaliser l'agencement de magasins, cuisines, bureaux, salles de bain, décors, stands,... Pour cela, vous effectuez des relevés dimensionnels sur le site, traitez les surfaces, exécutez et placez les pièces destinées à l'agencement.

Selon la taille de l'entreprise, vous exercez votre métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique ou de manière indépendante. Par ailleurs, vous êtes autonome pour l'exécution de la commande et en assurez la responsabilité en termes de qualité, de délais et de conformité.

Journée type

Pour chaque commande, vous sélectionnez le bois et les panneaux, ainsi que les quincailleries et le matériel nécessaires. Sur base du plan de fabrication, vous fabriquez et assemblez des ouvrages/pièces de bois ou dérivés, aluminiums destinés à l'agencement. Ces assemblages peuvent se faire à l'unité ou en petite série, manuellement ou à l'aide de machines traditionnelles et modernes (selon les règles de sécurité et la réglementation PEB).

Tout au long du chantier, vous participez à l'organisation de la sécurité collective et individuelle conformément aux normes en vigueur. Vous participez également à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et des équipements spécifiques.

Sur base du plan d'implantation, vous effectuez sur site le positionnement, le montage, l'assemblage et la fixation des éléments réalisés en atelier. Vous placez, raccordez les équipements, contrôlez la stabilité, la dimension des pièces et les ajustez si nécessaire.

Enfin, vous réalisez les opérations de décoration et de finition.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de 2 ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler comme artisan dans une entreprise de menuiserie
- Compléter votre formation pour pouvoir ouvrir votre propre entreprise

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être agenceur d'intérieur ?

Vous devez être précis, rigoureux, créatif et respectueux des consignes et règles de sécurité.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer vos compétences techniques, votre sens des responsabilités, de l'organisation et de la logistique.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

Cours professionnels

1^{ère} année préparatoire (212h)

- Formation à la sécurité de base en construction (FDB 12h)
La formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.
- Organisation de l'atelier et du chantier (8h)
- Analyse, préparation et communication (36h)
- Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- Usinage et assemblage de base sans profilage (60h)
- Approche des machines à commande numérique (24h)
- Usinage et assemblage de base avec profilage (60h)

2^{ème} année (272h)

- Encollage de chants - Revêtements de surface - Placage (16h)
- Suivi du projet pratique - Fabrication d'un agencement d'intérieur (24h)
- Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité - Joints (16h)
- Conception assistée par ordinateur (24h)
- Gestion de projets et conception - Suivi examen C (24h)
- Programmation et production sur machine à commande numérique (16h)
- Usinage et assemblage des façades (44h)
- Usinage et assemblage des caissons (40h)
- Electricité - Sanitaire - Gaz (16h)
- Placement - Equipement - Finition des éléments d'agencement d'intérieur (52h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Formez-vous en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice,
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez,
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon

déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant se voit délivrer un Diplôme de Coordination et d'Encadrement "Agenceur(se) d'intérieur".

A l'issue du module "Formation à la sécurité de base" (FDB) : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de Coordination et d'Encadrement
Agenceur d'intérieur

Prix: 325 € par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: +/- 250€

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour
chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 -
info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)